LATÉCOÈRE

AEROSTRUCTURES
& INTERCONNECTION SYSTEMS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

29 JUIN 2017

Création : 28 juin 2017 – 16h

AGENDA

I. Faits marquants 2016

II. Résultats annuels 2016

III. Stratégie et perspectives

IV. Résolutions AGO 2017

V. Résolution AGE 2017

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

I.
FAITS MARQUANTS 2016

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Messages clés

OBJECTIFS FINANCIERS 2016 ATTEINTS

- Forte progression du ROC ajusté à 47,8 M€ (+ 29 M€ vs. 2015)
- FCF des opérations (48,5 M€) de 7,3% du CA
- Trésorerie nette positive de 1,8 M€
- Amélioration de la performance opérationnelle et plan de transfert engagé

PLAN DE TRANSFORMATION 2020

- Vers l'usine 4.0 avec un nouveau site d'usinage à Toulouse
- Création d'un nouveau site en Bulgarie pour le petit assemblage
- Cession du siège et site historique du Groupe (Périole)
- Cession de Latécoère Services

ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

- Le transport aérien, un marché porteur sur le long terme

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Principes du plan de Transformation 2020

Consolidation des compétences
à plus forte valeur ajoutée en France :
Conception et savoir-faire spécifiques
en production (usinage)

Des fonctions sièges et supports
adaptés
au volume d'activité

APPORTER UNE RÉPONSE AUX DEFIS ACTUELS ET FUTURS

Localisation des programmes
sur les sites les plus compétitifs
(spécialisation et/ou
transfert de charges
en zone Best Cost)

Un recentrage sur les activités
cœur de métier

Un déploiement largement engagé fin 2016

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Déploiement du plan de Transformation 2020

OPTIMISATION DE L'EMPREINTE INDUSTRIELLE ET SPÉCIALISATION DES SITES

- Transfert des portes du B787 au Mexique
- Transfert en cours de certaines activités fuselage de Périole vers Gimont
- Création d'une nouvelle usine à Toulouse spécialisée dans l'usinage de pièces primaires
- Implantation en cours d'une usine en Bulgarie (Plovdiv) dédiée au petit assemblage.

- Fermeture fin mars 2017 du site de Tarbes
- Poursuite des transferts engagés (70%) sur les programmes A330 et A350 en zones Best Cost

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Déploiement du plan de Transformation 2020

CESSION DE LATECOERE SERVICES

- Recentrage du Groupe sur ses cœurs de métier : Aérostructure & Systèmes d'Interconnexion
  - Conception
  - Production
- Maintien des capacités internes du Groupe en matière de bureau d'études et de développement

/ Cession annoncée en septembre 2016 et finalisée en décembre 2016

/ Plus value de cession de 40,6 M€

/ Réduction de l'endettement net de 37,4 M€ (prix de vente compensé par la sortie de trésorerie positive détenue par Latécoère Services et ses minoritaires)

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Un marché porté par les perspectives du transport aérien

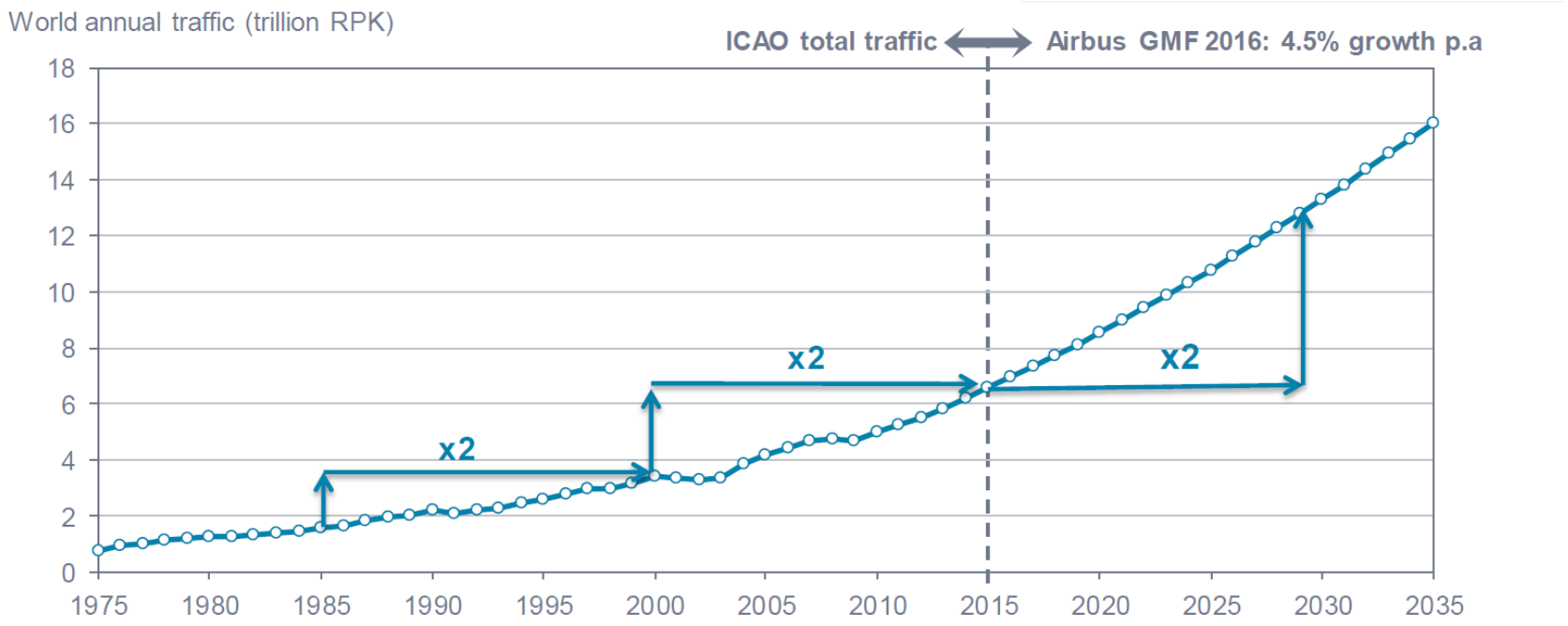

Source: ICAO, Airbus GMF 2016

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

II.
RESULTATS ANNUELS 2016

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Préambule

Afin de mieux permettre le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le Groupe a décidé de présenter, en parallèle des comptes consolidés, un compte de résultat ajusté (tableaux de passage p. 28)

Ainsi, le Groupe utilise comme principal indicateur le « ROC ajusté » (à caractère strictement non comptable) qui correspond au résultat opérationnel, établi pour les besoins des comptes consolidés dans le référentiel IFRS, retraité :

- de la variation d'en-cours Non Recurring (nets de provisions) résultant de la comptabilisation des contrats selon la norme IAS11 (contrats de construction) ; et
- de l'impact des pertes et gains de change sur les instruments de couverture €/$ enregistrés en résultat financier mais relatifs à des flux d'exploitation.

Retraitement IFRS 5 des comptes 2015

Les comptes 2015 ont été retraités de la cession de Latécoère Services conformément à la norme IFRS 5

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Un portefeuille qui a permis de capter la croissance jusqu'en 2014 mais qui s'essouffle sur l'Aérostructure

Evolution du chiffre d'affaires à taux de change constant

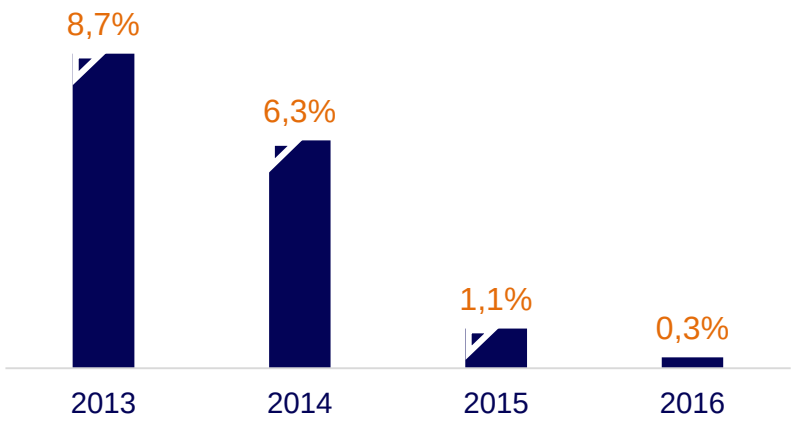

Statut des principaux programmes de Latécoère

	2013	2014	2015	2016	2017
A320	↗	↗	→	↗	↗
A330	↗	→	↘	↘	↗
A380	↗	↘	↘	↘	↘
A350	↗	↗	↗	↗	↗
B787	↗	↗	↗	→	→
E-Jet E1	→	→	→	→	↘
E-Jet E2	-	-	-	↗	→
F7X / 8X	↘	↘	↘	→	↘

- Le Groupe a su profiter pleinement de la croissance du marché jusqu'en 2014
- Les programmes en croissance comme l'A320 ne permettront pas de compenser les difficultés commerciales rencontrées sur les programmes A380 et F7X/F8X en 2017
- L'absence de work-package significatif en Aérostructure en particulier sur l'A350 réduit les capacités de croissance de cette branche au cours des prochaines années
- Un des enjeux clés pour le Groupe dans les prochaines années est la vitesse du ramp-down de l'E1

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Evolution du chiffre d'affaires du Groupe

M€ Décomposition du chiffre d'affaires 2016 vs 2015

Une croissance organique de +0,3 %

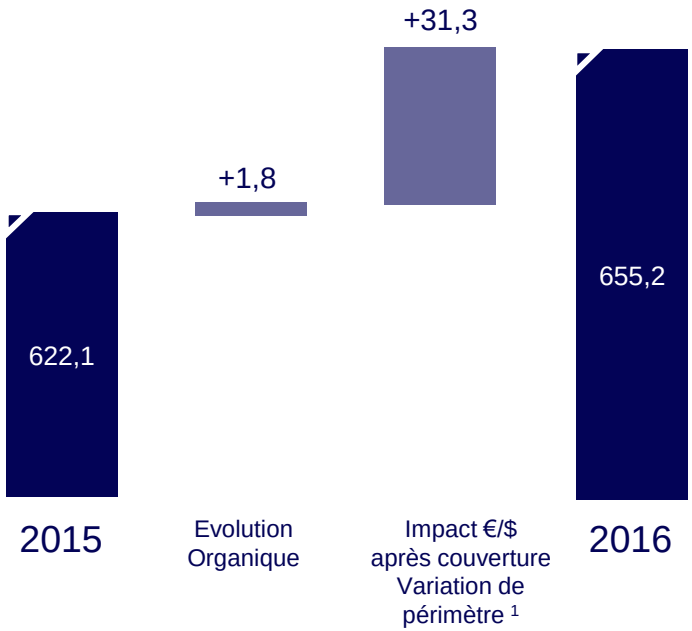

[1] *Contrat porté par Latécoère Services non cédé*

Une croissance tirée par la branche Systèmes d'Interconnexion

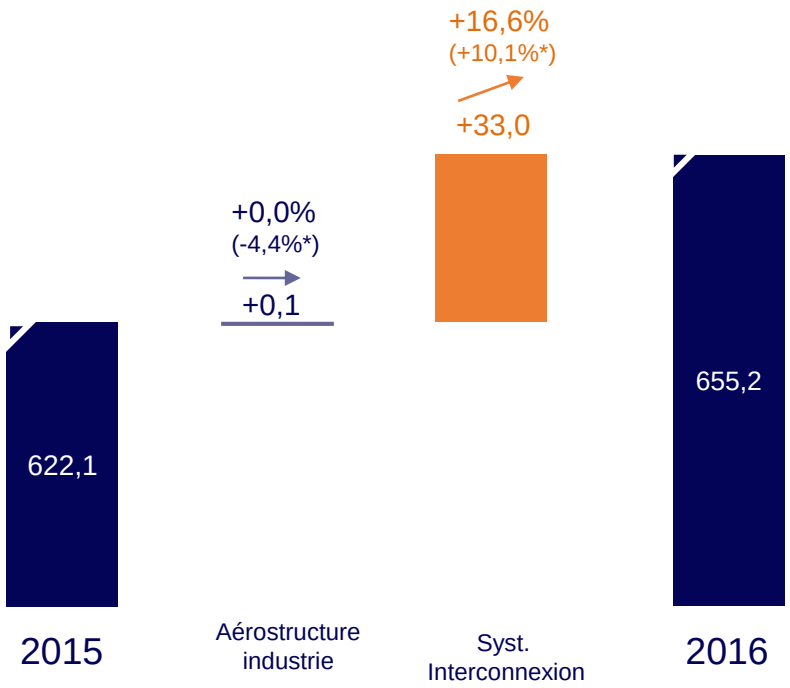

** Croissance à taux de change constant*

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Une plateforme multi-clients

Chiffre d'affaires 2016

CA 655,2 M€

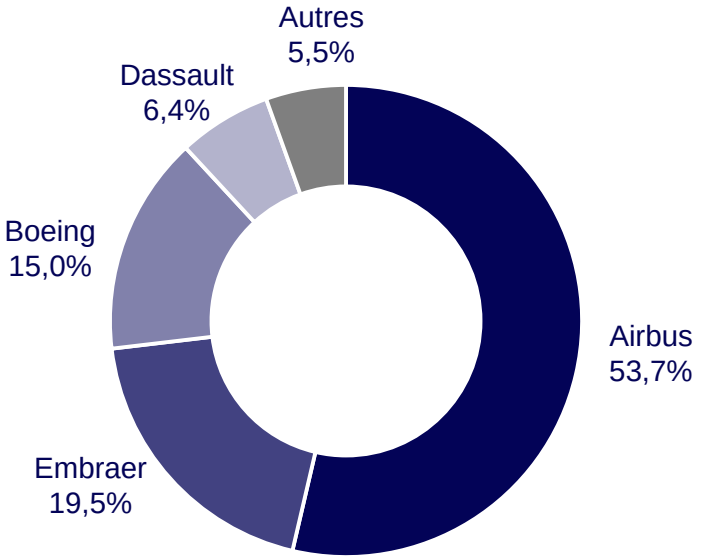

Projection du carnet de commandes des avionneurs

2,4 Mds € *

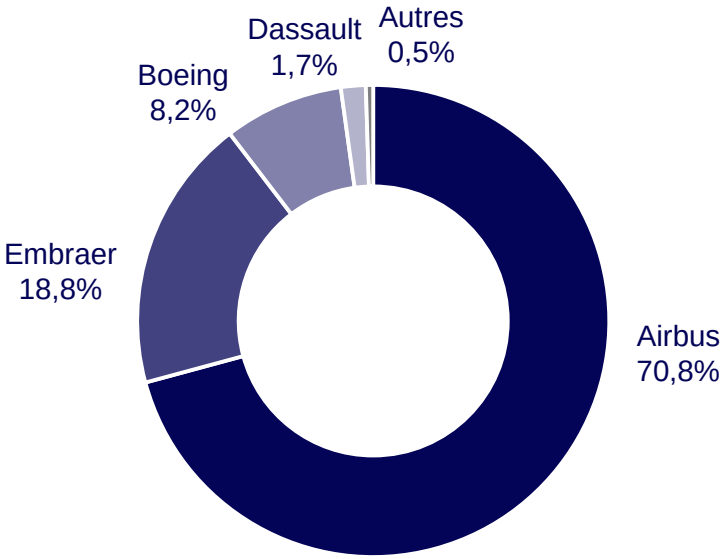

** Sur la base d'une parité €/$ de 1,35*

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Une performance courante en nette progression

Evolution du résultat opérationnel courant

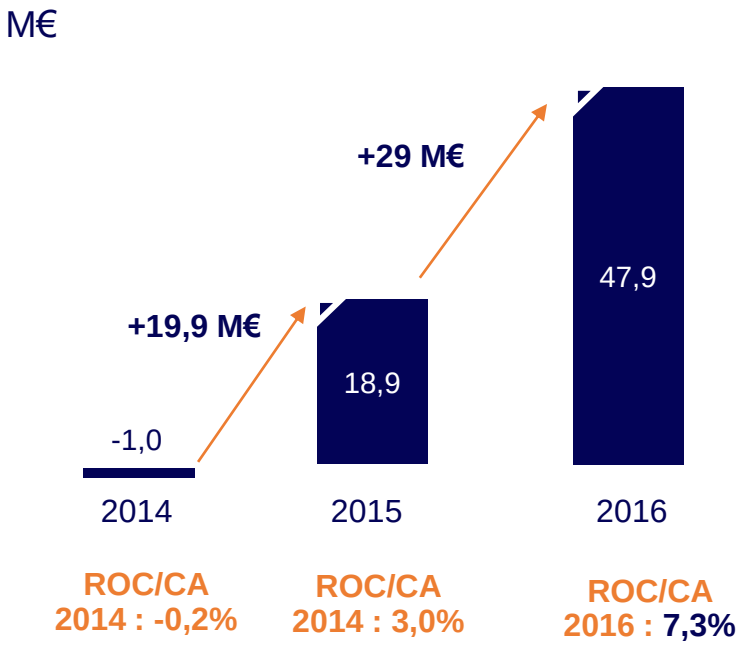

2016, un ROC en forte progression

- Effet de change favorable
  (taux couvert à 1,18 en 2016 vs 1,33 en 2015)
- Très forte amélioration de la branche Systèmes d'Interconnexion confirmant
  - La poursuite des transferts en zone Best Costs
  - La poursuite de la baisse des temps d'assemblage
  - La montée en cadence A350 et de son arrivée à maturité
- Performance de l'Aérostructure impactée par la fin de chantiers non récurrents compensée par l'amélioration de la performance sur le 787 notamment

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Poursuite du redressement opérationnel

M€	2015	2016
Chiffre d'affaires	622,1	655,2
Résultat opérationnel courant	18,9	47,8
Taux en % du CA	*3,0%*	*7,3%*
Éléments non courants		4,4
Résultat opérationnel	18,9	52,3
Coût de l'endettement financier net	-12,9	-9,0
Autres résultats financiers	-3,2	-5,0
Résultat financier	-16,1	-14,0
Résultat net attribuable au Groupe	2,4	30,2

Plus value de cession de Latécoère Services réalisée fin 2016 pour 40,6 M€

Provision associée au PSE constituée au 30/06 (31,3 M€)

Divers coûts engagés dans le cadre du plan de Transformation 2020

Une réduction du coût de la dette = effet année pleine de la restructuration financière de septembre 15 (-14,7 M€ en 2014)

Une très forte amélioration du résultat net ajusté à plus de 30 M€

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Un objectif de Free Cash-Flow récurrent atteint

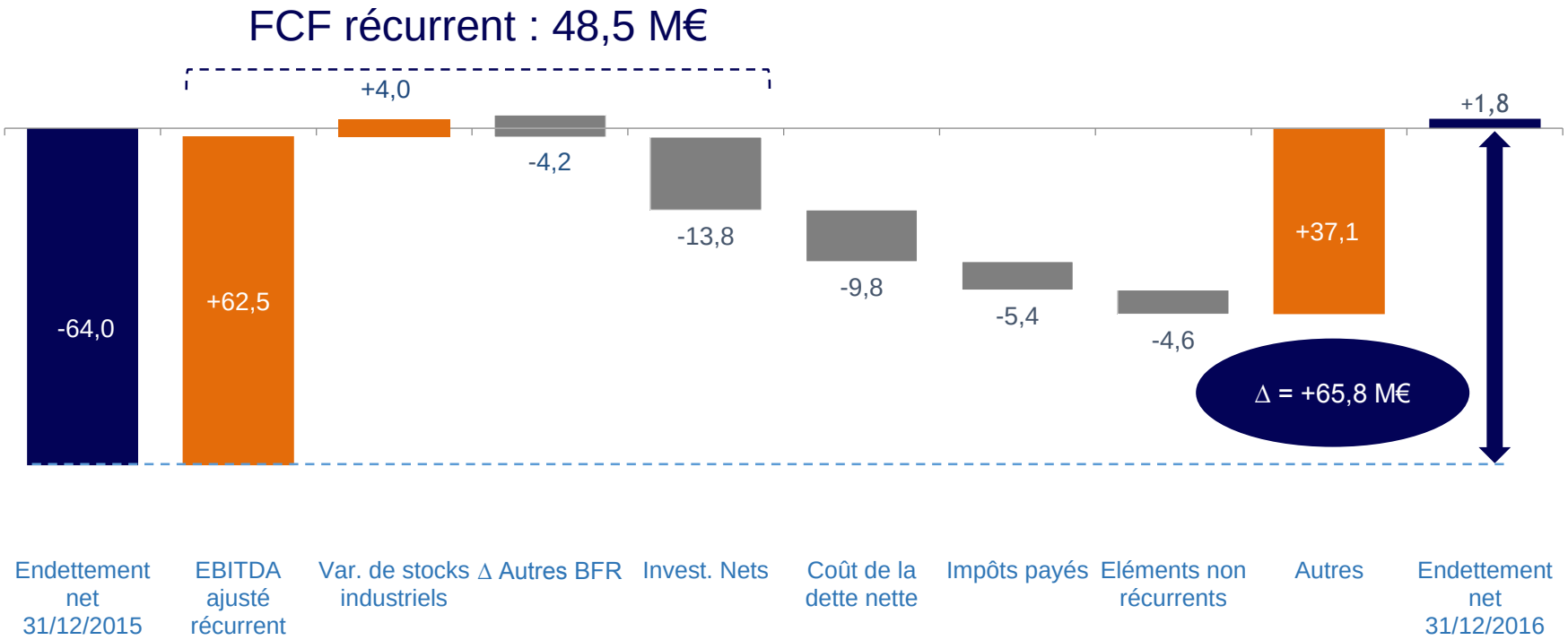

- Forte amélioration de l'EBITDA ajusté par rapport à 2015
- Maîtrise du BFR au cours de l'exercice et poursuite de la diminution des stocks qui atteint plus de 35 M€ à taux de change constant sur la période 2014-2016
- Des investissements principalement consacrés à du matériel industriel et à des projets IT
- Des éléments non récurrents en lien avec le plan de transformation 2020
- D'autres éléments comprenant principalement l'impact de la cession de Latécoère Services

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

III.
STRATEGIE ET PERSPECTIVES

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

L’excellence industrielle

UNE SPECIALISATION DES SITES

ROBUSTE
Sites récents
Mise en place du Lean

ÉQUILIBRÉ
Une empreinte « *Best Cost* »,
y compris outre Atlantique
Compétences à forte valeur ajoutée
à Toulouse

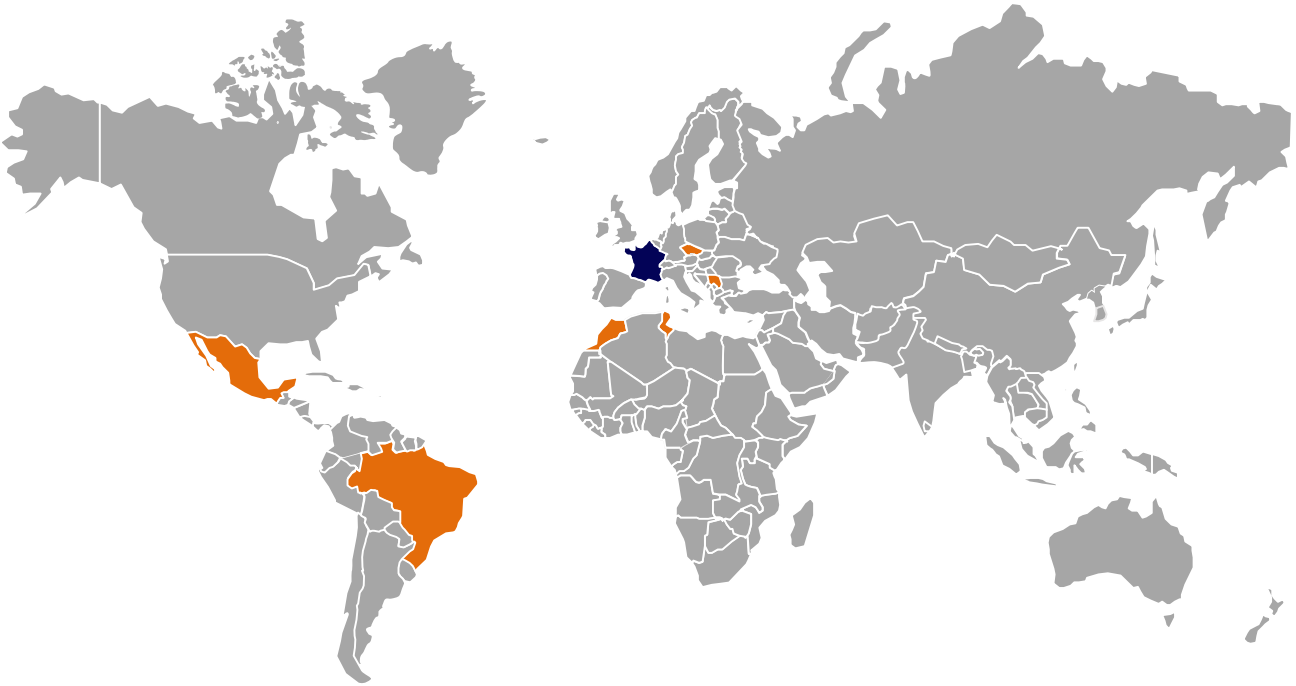

Effectif 2016

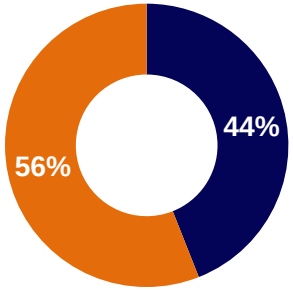

Effectif
horizon 2020

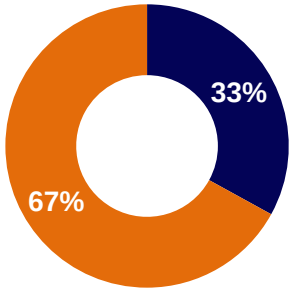

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Environnement de marché

SOUS-JACENT EN CROISSANCE LT

3,8 milliards de passagers en 2016
7,2 milliards en 2035 : CAGR de 3,7% [1]

DES NOUVEAUX PROGRAMMES

Annonce probable de nouveaux programmes au cours des 2 prochaines années
Aviation commerciale & d'affaires

UN « TIME TO MARKET » LONG

Mise en service et production série pas avant 2025

RECHERCHE DE NOUVEAUX RELAIS DE CROISSANCE

[1] *Source : IATA*

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Aérostructure

Une activité 2017 impactée par le ramp-down de l'E1

Stabilisation de l'activité sur 2018-2020

Une augmentation de la profitabilité devant permettre à la branche de limiter l'impact du tassement de l'activité sur le portefeuille embarqué

Des efforts importants réalisés en R&T

Un outil industriel et une organisation permettant de se positionner sur les futures plateformes

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Systèmes d'Interconnexion

Un marché non adressé à conquérir (cabine, trains d'atterrissage et moteurs)

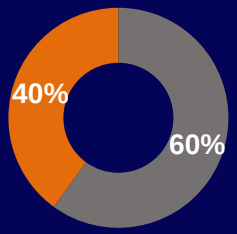

Marché adressé

Marché à conquérir

Des activités encore largement réalisées en interne chez certains avionneurs et équipementiers
⇨ opportunités de développement

Une croissance organique anticipée

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Perspectives 2017

ACTIVITÉ

Un CA Groupe en baisse limitée de 6%[1]
Un S1 plus fort que le S2

PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Un ROC ajusté en légère amélioration

PERFORMANCE CASH

Des nouveaux investissements qui réduiront la génération de FCF des opérations
Une trésorerie nette en légère amélioration

[1] à taux de change constant et sur la base des prévisions de cadences annoncées à date par les donneurs d'ordre

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

IV.

RESOLUTIONS SOUMISES à l'Assemblée Générale Ordinaire

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

- **Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016**
- **Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016**

  - Objectifs : Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes sociaux (**1ère résolution**) et des comptes consolidés (**2ème résolution**) de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font ressortir exercice une perte nette de trente-neuf millions quatre cent dix mille cent quinze euros (39.410.115 €).

Les comptes consolidés font ressortir bénéfice consolidé attribuable aux propriétaires de la société mère de six millions trente-trois mille deux cent quatre-vingt-treize euros (6.033.293 €) euros, au titre du même exercice.

Les comptes présentés ont été établis, conformément à la réglementation en vigueur, en référentiel IFRS s'agissant des comptes consolidés et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires françaises s'agissant des comptes sociaux.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration expose l'évolution de l'activité de l'activité au cours de l'exercice écoulé.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

- Objectif : La 3ème résolution vous propose d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à trente-neuf millions quatre cent dix mille cent quinze euros (39.410.115 €) au compte de report à nouveau.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ Quatrième résolution – Prise de connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation desdits conventions et engagements

- Objectif : La 4ème résolution vous permet d'approuver les conventions et engagements réglementés auxquels la Société est partie et qui ont été conclus ou se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé, tels que mentionnés dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Il est précisé qu'en application des dispositions légales en vigueur, les engagements et conventions réglementés déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos ne sont pas soumis de nouveau au vote de l'Assemblée Générale.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ Cinquième résolution – Approbation d'engagements pris au bénéfice de Madame Yannick Assouad conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

- Objectif : La 5ème résolution vous permet d'approuver les engagements pris par la Société en faveur de Madame Yannick ASSOUAD, Directeur Général à raison de la cessation de ses fonctions et de son départ contraint du groupe Latécoère. Ces engagements sont décrits dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes et portent notamment sur le versement d'une indemnité de départ.

  De tels engagements doivent être approuvés selon les modalités applicables aux conventions réglementées en vertu du Code du Commerce. Toutefois à la différence des conventions réglementées « classiques », la soumission de ces engagements à l'AG doit faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ Cinquième résolution – Approbation d'engagements pris au bénéfice de Madame Yannick ASSOUAD conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

- Objectif : La 5ème résolution vous propose d'approuver les engagements pris par la Société en faveur de Madame Yannick ASSOUAD, Directeur Général, à raison de la cessation de ses fonctions et de son départ contraint du groupe Latécoère.

  - Ces engagements sont décrits dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes et à la section 6.2.2 du Document de Référence 2016 établi par la Société, et sont synthétisés ci-après.

  - De tels engagements doivent être approuvés selon les modalités applicables aux conventions réglementées. Toutefois, à la différence des conventions réglementées « classiques », la soumission de ces engagements à l'AG doit faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

➢ **Cinquième résolution : Synthèse des engagements pris au bénéfice de Madame Yannick ASSOUAD**

- **Indemnité de départ** en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général à l'initiative de la Société et de départ contraint du Groupe :

  - **A compter du 1er janvier 2019 :** uniquement si la Société a enregistré un résultat net consolidé positif durant l'un des deux exercices sociaux consécutifs précédant l'exercice social au cours duquel elle sera amenée à cesser d'exercer ses fonctions.

  - **Par exception, avant le 1er janvier 2019 :** uniquement en cas de prise de contrôle de la Société et si les critères de performance arrêtés pour les exercices 2017 et 2018 sont satisfaits.

  - **Aucune indemnité** en cas de faute grave ou lourde ou en cas de départ à l'initiative de Madame Yannick ASSOUAD.

  - **Montant de l'indemnité :** 18 mois de rémunération brute calculée sur la base de la rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature) perçue lors de l'exercice social précédent.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

➢ **Cinquième résolution : Synthèse des engagements pris au bénéfice de Madame Yannick ASSOUAD**

- **Indemnité de départ** en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général à l'initiative de la Société et de départ contraint du Groupe :
  - **Versement de l'indemnité :** uniquement après la constatation préalable par le Conseil d'Administration du respect des conditions prévues.
- **Assurance chômage**
  - **En cas de délai de carence prévu par l'assurance :** indemnisation par la Société jusqu'au terme du délai de carence, dans les mêmes conditions que l'assurance.
  - **En cas d'inapplicabilité de l'assurance :** indemnité spécifique versée par la Société dans la limite d'un montant de 150.000 € par an.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ Sixième résolution – Approbation d'engagements pris au bénéfice de Monsieur Pierre GADONNEIX conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

- Objectif : La 6ème résolution vous propose d'approuver l'engagement pris par la Société en faveur de Monsieur Pierre GADONNEIX, Président du Conseil d'Administration, au titre de l'indemnité de départ qui pourrait lui être versée en cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère.
  - Cet engagement est décrit dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes et à la section 6.2.2 du Document de Référence 2016 établi par la Société, et est synthétisé ci-après.
  - Cet engagement, pris par le Conseil d'Administration le 22 septembre 2015, est présenté à l'AG en raison du renouvellement du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Pierre GADONNEIX intervenu le 10 novembre 2016.
  - Il doit être approuvé selon les modalités applicables aux conventions réglementées. Toutefois, à la différence des conventions réglementées « classiques », la soumission de cet engagement à l'AG doit faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

➢ **Sixième résolution : Synthèse des engagements pris au bénéfice de Monsieur Pierre GADONNEIX**

- **Indemnité de départ** en cas de révocation de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration avant le 22 septembre 2017 :

  - **Montant de l'indemnité :** 200.000 € correspondant à 12 mois de rémunération annuelle.

  - **Condition de l'indemnité :** organisation des travaux et fonctionnement du Conseil d'Administration permettant au Conseil d'Administration de prendre les décisions nécessaires à l'accompagnement de la restructuration financière du Groupe réalisée en septembre 2015 et à la mise en œuvre de son projet stratégique.

  - **Versement de l'indemnité :** uniquement après la constatation préalable par le Conseil d'Administration du respect des conditions prévues.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

- **Septième résolution – Ratification de la cooptation de Madame Yannick Assouad en qualité d'administrateur**
  - Ratification de la cooptation de Madame Yannick Assouad en qualité de nouvel administrateur, décidée par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2016, en remplacement de Monsieur Frédéric Michelland, démissionnaire, pour la durée du mandat de Monsieur Frédéric Michelland restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

- **Huitième résolution – Ratification de la cooptation de Madame Nathalie Stubler en qualité d'administrateur**
  - Ratification de la cooptation de Madame Nathalie Stubler en qualité de nouvel administrateur, décidée par le Conseil d'Administration du 20 janvier 2017, en remplacement de Francis Niss, démissionnaire, pour la durée du mandat de Monsieur Francis Niss restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

- **Neuvième résolution – Ratification de la cooptation de Madame Chantal Genermont en qualité d'administrateur**
  - Ratification de la cooptation de Madame Chantal Genermont en qualité de nouvel administrateur, décidée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2017, en remplacement de Monsieur Josiah Rotenberg, démissionnaire, pour la durée du mandat de Monsieur Josiah Rotenberg restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Vous trouverez ci-dessous les informations requises conformément aux dispositions de l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Présentation de Madame Yannick Assouad

Age : 58 ans.

Formation professionnelle : Madame Yannick Assouad est diplômée de l'Institut national des sciences appliquées et de l'*Illinois Institute of Technology*.

Activités professionnelles : En parallèle de ses responsabilités d'enseignante au Ciefop Paris, elle rejoint Thomson CSF (de 1986 à 1998), où elle assume la responsabilité du service thermique et mécanique, puis de la société Honeywell Aerospace (de 1998 à 2003) en qualité de Directeur Technique puis de Directeur Général, puis de Présidente de Secan.

En 2003, elle rejoint Zodiac Aerospace, où elle exerce le mandat de Directeur Général d'Intertechnique Services (de 2003 à 2008). En 2008, après être entrée au Comité Exécutif de Zodiac Aerospace, elle crée la branche services du groupe, dont elle assume la direction jusqu'en 2010, date à laquelle elle prend la responsabilité de Directeur Général de la branche *Aircraft Systems*. En mai 2015, elle prend en charge la branche *Cabin*, nouvellement créée par Zodiac Aerospace, avant de rejoindre la Société le 10 novembre 2016 en qualité de Directeur Général et de membre du Conseil d'Administration.

Madame Yannick Assouad est également membre du Conseil d'administration de Vinci et d'Arkema.

Emplois ou fonctions occupés dans la Société : Directeur Général.

Nombre d'actions de la société détenues : 5000 (cinq mille) au 28 avril 2017.

Madame Yannick Assouad a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Présentation de Madame Nathalie Stubler

Age : 49 ans.

Formation professionnelle : Madame Nathalie Stubler est diplômée de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Activités professionnelles au cours des 5 dernières années : Madame Nathalie Stubler a exercé les fonctions de Président Directeur Général au sein de Transavia France. Elle a également été membre du Conseil d'administration de Hop ! ainsi que membre du Conseil d'administration d'ATPCO. Elle est actuellement également administrateur de l'ENAC.

Emplois ou fonctions occupés dans la Société : Néant.

Nombre d'actions de la société détenues : Néant.

Madame Nathalie Stubler a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Présentation de Madame Chantal Genermont

Age : 43 ans.

Formation professionnelle : Madame Chantal Genermont est diplômée de l'Université Paris-V Descartes en droit des affaires, de l'Université Paris Dauphine en Finance ainsi que de l'Université de Stanford aux Etats-Unis (LL.M en *Business Law*, *Corporate Governance*).

Activités professionnelles au cours des 5 dernières années : Madame Chantal Genermont a exercé la fonction de Directeur Adjoint des Fusions Acquisitions au sein du Groupe EDF entre octobre 2010 et août 2016 avant de rejoindre Enedis en tant que *Senior Vice President Data Management & Development* entre août 2016 et janvier 2017. Depuis le 1er février 2017, elle est Directrice du Numérique d'Enedis. Elle est également inscrite aux barreaux de Paris et de New-York.

Emplois ou fonctions occupés dans la Société : Néant.

Nombre d'actions de la société détenues : Néant.

Madame Chantal Genermont a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ Dixième résolution – Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de Grant Thornton

- Objectif : Le mandat de la société Grant Thornton, Commissaire aux Comptes titulaire, et celui de la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale devant se tenir le 29 juin 2017.

  Il vous est proposé de renouveler Grant Thornton (29, rue du Pont – CS 20070 - 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex) dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

  Grant Thornton a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui seraient conférées par l'Assemblée Générale et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

  Par ailleurs, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 823-1 I du Code de commerce qui suppriment l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes suppléant, sauf dans certaines situations qui ne concernent pas la Société à ce jour, il vous est proposé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de l'IGEC, lequel prendra donc fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

- **Onzième et douzième résolutions : Approbation de la politique de rémunération applicable aux dirigeants mandataires sociaux de la Société**

  - **La description détaillée de la politique de rémunération** vous est communiquée dans le rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce :

    - qui figure à la section 6.2.1 du Document de Référence 2016 établi par la Société ; et
    - qui est repris en annexe du rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ Onzième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général

La rémunération du Directeur Général peut être composée de tout ou partie des éléments fixes, variables et exceptionnels et des avantages de toute nature suivants :

- **Rémunération annuelle :**
  - Part fixe payable en douze mensualités et calculée sur une base *prorata temporis*.
  - Part variable déterminée sous forme de pourcentage de la part fixe, en fonction de la réalisation d'objectifs de performance liés à des critères quantitatifs et qualitatifs.
- **Indemnité due à raison de la prise de fonctions :** pour compenser la perte des avantages dont le Directeur Général bénéficiait et auxquels il renoncerait en rejoignant la Société.
- **Indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation des fonctions :** uniquement en cas de départ contraint du Groupe, à l'initiative de la Société et sous réserve du respect de conditions de performance.
- **Jetons de présence :** aucun.
- ***Stock-options* et actions de performance :** éligibilité aux plans d'intéressement des salariés et dirigeants du Groupe, sous conditions de performance.
- **Avantages de toute nature :**
  - Assurance chômage : assurance chômage privée de type GSC souscrite par la Société, avec éventuellement une indemnité spécifique en cas de carence de l'assurance.
  - Frais de santé et prévoyance : bénéfice du dispositif en vigueur applicables aux cadres du Groupe.
  - Autres avantages : voiture de fonction et frais d'installation, le cas échéant.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑ Douzième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration

La rémunération du Président du Conseil d'Administration peut être composée de tout ou partie des éléments fixes, variables et exceptionnels et des avantages de toute nature suivants :

- **Rémunération annuelle :** part fixe payable en douze mensualités et calculée sur une base *prorata temporis*.
- **Prime exceptionnelle :** le cas échéant, pour récompenser l'implication du Président dans le cadre de circonstances particulières touchant la Société ou le Groupe.
- **Indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation des fonctions.**
- **Jetons de présence :** aucun.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire
(Autorisations à donner au Conseil d'Administration pour opérer sur les actions de la Société)

- **Treizième résolution – Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions**

  - Objectif : La 13ème résolution vous permet de renouveler, pour une durée de 18 mois, l'autorisation consentie au CA pour faire acheter ses propres actions par la Société. Les rachats ne pourraient être effectués par la Société que dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, dont les objectifs devraient être conformes à ceux détaillés dans la résolution. Le prix maximum d'achat est fixé à 7 € et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité à 7,5% du nombre d'actions composant le capital social, soit à titre indicatif, au 31 mars 2017, 7 064 944 actions représentant un montant maximum de 49 454 607 €.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Ordinaire

❑Quatorzième résolution – Pouvoirs pour formalités

- Objectif : La 14ème résolution est une résolution usuelle relative à l'octroi des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités liées aux résolutions relevant de l'ordre du jour ordinaire.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

V.

RESOLUTIONS SOUMISES à l'Assemblée Générale Extraordinaire

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

Quinzième à vingt-troisième résolutions

Délégations et autorisations en vue d'augmenter le capital social

Nous vous proposons de doter la Société des autorisations financières lui permettant d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et de choisir, en fonction des conditions de marché, les moyens les mieux adaptés au financement du développement de la Société.

Plafond global des émissions

La **20ème résolution** fixe le plafond nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des **15ème à 19ème résolutions** à un montant maximum de soixante millions d'euros (60.000.000 €), étant précisé que :

- à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société ;
- le sous-plafond applicable aux émissions réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription en vertu de la 15ème résolution et, le cas échéant, de la 19ème résolution est de soixante millions d'euros (60.000.000 €) ;
- le sous-plafond applicable aux émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 16ème et 17ème résolutions et, le cas échéant, des 18ème et 19ème résolutions est de dix-huit millions d'euros (18.000.000 €).

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

Par ailleurs, la **20ème résolution** fixe également le plafond nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances qui pourraient être décidées par le Conseil d'Administration en vertu des délégations de compétence et autorisations conférées au Conseil d'Administration par les **15ème à 19ème résolutions** à un montant de cent millions d'euros (100.000.000 €), étant précisé que :

- le sous-plafond applicable aux émissions réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu de la 15ème résolution et, le cas échéant, de la 19ème résolution est de cent millions d'euros (100.000.000 €) ;

- le sous-plafond applicable aux émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des 16ème et 17ème résolutions et, le cas échéant, des 18ème et 19ème résolutions est de trente millions d'euros (30.000.000 €).

Enfin, il est précisé que les augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence qui seraient conférées au Conseil d'Administration par les **21ème, (incorporation de réserves), 22ème (rémunération d'apports en nature) et 23ème résolutions (émissions réservées aux salariés adhérents d'un PEE)** sont soumises au plafond individuel et autonome prévu par chacune de ces résolutions.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire
(Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

❑ Quinzième résolution – Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

- Objectif : L'objectif de la 15ème résolution est que l'AG délègue au CA, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société (i) de manière immédiate en procédant à l'émission d'actions nouvelles et/ou (ii) à terme en procédant à l'émission de valeurs mobilières (pouvant être des titres de créance) donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, dans la limite des montants suivants :

- 60 000 000 € pour les actions nouvelles et 100 000 000 € pour les titres de créance.

  Ces montants s'imputent sur les plafonds globaux prévus à la 20ème résolution.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire
(Augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

❑ Seizième résolution – Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public

- Objectif : L'objectif de la 16ème résolution est que l'AG délègue au CA, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société (i) de manière immédiate en procédant à l'émission d'actions nouvelles et/ou (ii) à terme en procédant à l'émission de valeurs mobilières (pouvant être des titres de créance) donnant accès à des actions nouvelles, par voie d'offre au public et avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, dans la limite des montants suivants :

- 18 000 000 € pour les actions nouvelles et 30 000 000 € pour les titres de créance,

  Ces montants s'imputent sur les plafonds globaux prévus à la 20ème résolution.

  Le prix minimum d'émission des actions nouvelles émises directement est au moins 95% de la moyenne des 3 derniers jours de bourse.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire
(Augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

❑ Dix-septième résolution – Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre de placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier

- Objectif : L'objectif de la 17ème résolution est que l'AG délègue au CA, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société (i) de manière immédiate en procédant à l'émission d'actions nouvelles et/ou (ii) à terme en procédant à l'émission de valeurs mobilières (pouvant être des titres de créance) donnant accès à des actions nouvelles, dans le cadre de placements privés et avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, dans la limite des montants suivants :

- 18 000 000 € (et 20 % du capital par an) pour les actions nouvelles et 30 000 000 € pour les titres de créance.

  Ces montants s'imputent sur les plafonds individuels prévus à la 16ème résolution et globaux prévus à la 20ème résolution.

  Le prix minimum d'émission des actions nouvelles émises directement est au moins 95% de la moyenne des 3 derniers jours de bourse.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

(Détermination du prix d'émission par dérogation aux conditions fixées par les 16ème et 17ème résolutions)

- **Dix-huitième résolution – Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée Générale en cas d'émissions réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital par an**

  - Objectif : La 18ème résolution vous permet d'autoriser, pour une durée de 26 mois, le CA à fixer le prix d'émission par dérogation aux conditions de fixation du prix prévues par les 16ème et 17ème résolutions, dans la limite de 10% du capital par an.

    Ce montant s'imputera sur les plafonds individuels prévus aux 16ème et 17ème résolutions et globaux prévus à la 20ème résolution.

    Formule de prix librement arrêtée par l'AG : moyenne des 3 derniers jours de bourse, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20 %.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire
(Option de sur-allocation)

- **Dix-neuvième résolution – Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 15% de l'émission initiale**

  - Objectif : L'objectif de la 19ème résolution est que l'AG délègue au CA, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour augmenter le nombre de titres à émettre en vertu des 15ème, 16ème ou 17ème résolutions pendant un délai de 30 jours calendaires suivant la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale.

    Ce montant s'impute sur les plafonds individuels applicables à l'émission initiale prévus aux 15ème, 16ème et 17ème résolutions et globaux prévus à la 20ème résolution.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire
(Détermination du plafond global)

❑Vingtième résolution – Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire

- Objectif : La 20ème résolution vous permet de limiter les autorisations d'émission consenties au CA à 60 000 000 € concernant les actions nouvelles et 100 000 000 € concernant les titres de créance.

  Cette nouvelle résolution vous permet d'avoir une vision globale des autorisations soumises au plafond global.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire
(Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres)

❑ Vingt-et-unième résolution – Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres

- Objectif : L'objectif de la 21ème résolution est que l'AG délègue au CA, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour décider de l'augmentation de capital social de la Société, dans la limite maximum de 40 000 000 € par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes d'émission ou autres et de toute autre somme dont la capitalisation serait légalement et statutairement admise.

  Il s'agit d'un plafond autonome et distinct de la 20ème résolution.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire
(Augmentation de capital par émission d'actions en rémunération d'apports en nature)

- **Vingt-deuxième résolution – Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles en rémunération d'apports en nature de titres consentis au profit de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**

  - Objectif : L'objectif de la 22ème résolution est que l'AG délègue au CA, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour émettre, dans la limite maximum de 10 % du capital, des actions nouvelles et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles en rémunération d'apports en nature de titres consentis au profit de la Société.

    Il s'agit d'un plafond autonome et distinct de la 20ème résolution.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire
(Augmentations de capital réservées aux salariés)

- **Vingt-troisième résolution – Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers, d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelle**

  - Objectif : L'objectif de la 23ème résolution est que l'AG délègue au CA, pour une durée de 26 mois, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés, dans la limite maximum de 1,8% du capital à la date de décision d'émission.

    Il s'agit d'un plafond autonome et distinct de la 20ème résolution.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.
LATÉCOÈRE

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

❑Vingt-quatrième résolution – Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues

- Objectif : L'objectif de la 24ème résolution est que l'AG autorise le CA, pendant une période de 18 mois :

⇨ à annuler tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu de l'autorisation conférée au CA dans le cadre de la 13ème résolution, dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois ; et

⇨ à réduire corrélativement le capital social et à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles que le CA déterminera.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

Résolutions soumises à l'AG Extraordinaire

❑Vingt-cinquième résolution – Modification de l'article 4 des statuts

- Objectif : L'objectif de la 25ème résolution est de modifier l'article 4 des statuts afin de le mettre en conformité avec la nouvelle rédaction de l'article L. 225-36 du Code du Commerce qui prévoit désormais que le siège social de la Société peut être transféré sur le territoire français par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

❑Vingt-sixième résolution – Pouvoirs pour formalités

- Objectif : La 26ème résolution est une résolution usuelle relative à l'octroi des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités liées aux résolutions relevant de l'ordre du jour extraordinaire.

This document is the property of Latécoère. It can not be disclosed or reproduced, even partially, without authorization.

THANK YOU FOR YOUR ATTENTION

www.latecoere-group.com

LATÉCOÈRE 100 YEARS 1917 ★ 2017

LATÉCOÈRE